

Présentation retraçant les informations financières essentielles (Article L2313-1 du CGCT)

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Mairie de Bédarieux
34.600 BEDARIEUX
M14 - 3.500 à 10.000 Habitants

Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires :

- annualité
- universalité
- unité
- équilibre
- antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité,...)
- ajuster une dépense
- réduire un chapitre pour en alimenter un autre.

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal. Le budget 2022 est soumis au vote du conseil municipal le 16 décembre 2021.

Le budget communal est structuré en deux sections :

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, subventions aux associations...).

-La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune : travaux, entretien du patrimoine existant

Analyse des comptes 2021

NB : L'ensemble des montants indiqués ci-dessous sont des estimations de la situation financière au 31/12/21.

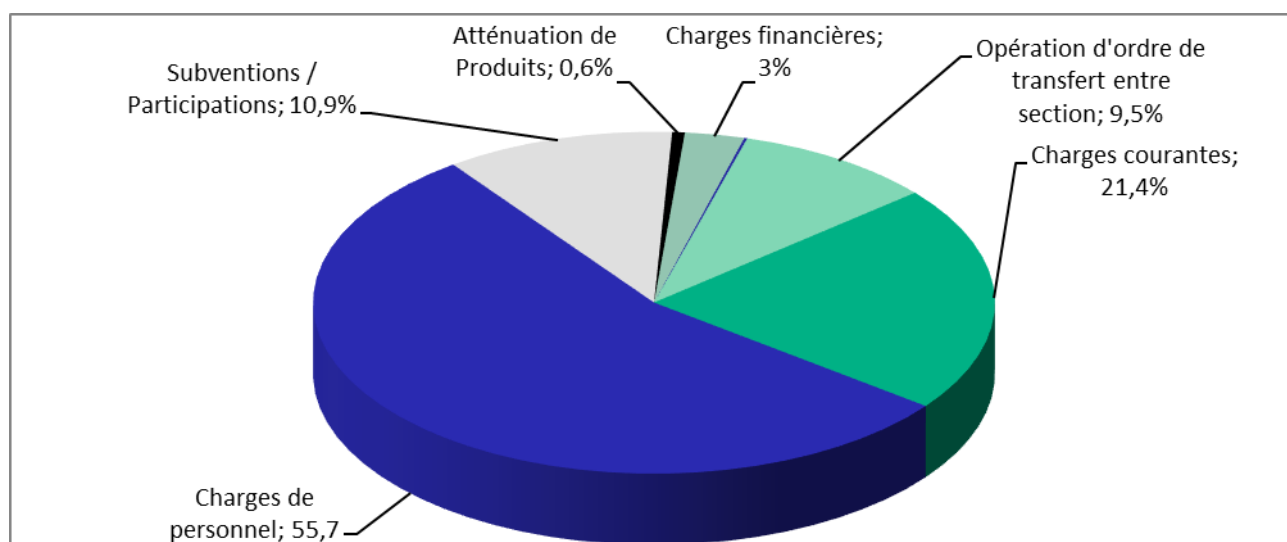
En 2021, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 7 354 435 € pour des recettes de fonctionnement de 7 784 214 €.

La commune dégage donc un excédent de fonctionnement de 429 779 € en 2021.

Autre indicateur important, la solvabilité de la commune, mesurée par sa capacité de désendettement. Elle était de 4,82 ans pour 2020 et passe à 7,10 ans en 2021. Cela signifie que si la commune arrêta d'investir et utilisait la totalité de son excédant pour rembourser sa dette, elle mettrait seulement 7,10 années pour rembourser l'intégralité des emprunts souscrits. Signe de l'existence de marges de manœuvre concernant l'endettement de la commune.

A-FONCTIONNEMENT 2021

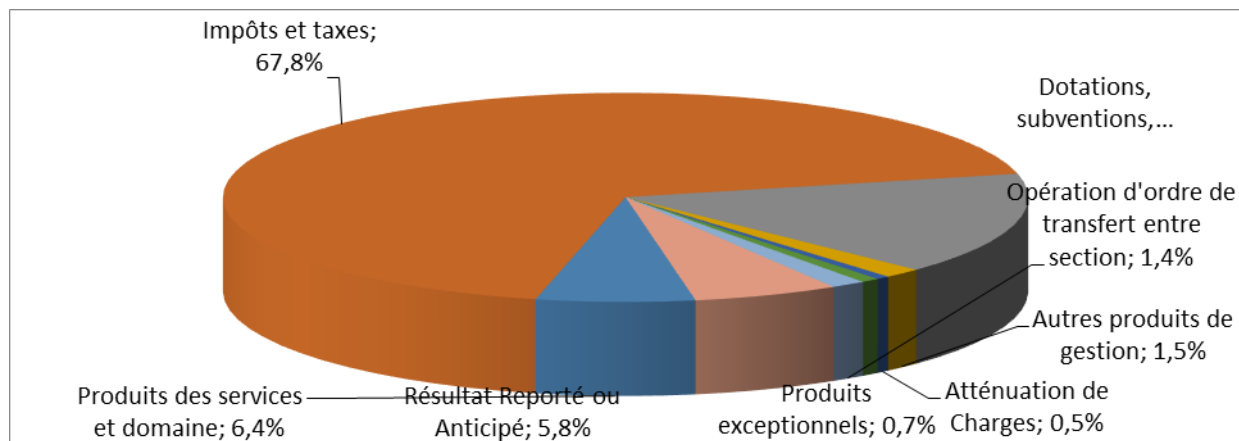
La répartition des dépenses de fonctionnement s'établit de la manière suivante :



Les charges courantes avaient fortement diminué en 2020 suite au covid. Grâce aux efforts de la municipalité ces charges ne réaugmentent que de 0,78% en 2021 pour s'établir à 1 386 237 € tout en gardant des services publics de qualité.

La masse salariale connaît une petite augmentation de 1,67 %. Les charges financières (intérêt des emprunts) représentent seulement 3% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont constituées en grande partie par le produit des impôts et taxes (67.2%) et des dotations et subventions (18.2%). :



Analyse de l'épargne :

L'épargne est composée de l'excédent de fonctionnement auquel s'ajoute la dotation aux amortissements (700 000€), qui est *de facto* une épargne obligatoire.

	2018	2019	2020	2021
Recettes de Ft.	7 833 285 €	7 836 815 €	7 816 293 €	7 784 214 €
Dépenses réelles de Ft.	7 025 852 €	6 732 729 €	6 519 761 €	6 654 435 €
Epargne	807 433 €	1 104 086 €	1 296 532 €	1 129 779 €

- Entre 2020 et 2021 on peut observer une légère baisse des recettes de fonctionnement due au covid 19.
- Dans le même temps, la commune a su maîtriser ses dépenses de fonctionnement pour améliorer sa capacité d'épargne qui passe de 807 433 € en 2018 à 1 129 779 € en 2021.

Un bon indicateur qui permet d'apprécier la santé financière de la commune est le taux d'épargne : excédent fonctionnement / recettes réelles de fonctionnement

Le seuil d'alerte concernant le taux d'épargne brute est à moins de 10% :

2018	2019	2020	2021
10,30%	14,08%	17 %	15,79 %

B-INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2021 se décomposent de la façon suivante :

Déficit exercices antérieurs		1 981 371 €
Remboursement des emprunts (capital) (chap 16)		650 000 €
Etudes et logiciels	(chap 20)	18 300 €
Subventions équipement versées	(chap 204)	348 710 €
Acquisitions foncières et matériels	(chap 21)	728 013 €
Travaux	(chap 23)	514 078 €
Opération ordre entre section	(chap 040 + Chp 041)	93 547 €
Soit un total de dépenses de 4 334 019 €		

Les recettes sont constituées par :

Le FCTVA	(chap 10)	249 947 €
Excédent de fonctionnement	(chap 10)	1 121 834 €
Subventions	(chap 13)	362 578 €
Emprunt	(chap 16)	2 500 000 €
Opération ordre entre section		700 000 €
Soit un total de recette de 4 934 359 €		

Résultat d'investissement

Le résultat de la section d'investissement estimé est donc de **600 340 €** en 2021.

Analyse de la dette

Le niveau d'endettement de la commune doit s'apprécier au regard de la capacité de la collectivité à rembourser sa dette.

La Capacité de désendettement, est égale au rapport entre le stock de dette et l'Epargne. Ce ratio théorique mesure la durée (en année) nécessaire pour rembourser la totalité de la dette.

	2018	2019	2020	2021
Epargne	807 433 €	1 104 086 €	1 296 532 €	1 129 779 €

Encours de la dette

Année	2018	2019	2020	2021
Encours des emprunts	6 687 852	6 923 467 €	6 246 959 €	8 099 753 €
Encours de dette par habitant (soit 5 771 h au 01/01/2021 selon INSEE)	1 104 €	1 148 €	1 321 €	1 403 €
Encours de dette/ Epargne brute EBF	8,3	6,27	4,82	7,10
Frais financiers/ Encours de dette	4,00 %	4,00 %	2,9 %	3%

La solvabilité de la commune, mesurée par la capacité de désendettement (rapport Encours de dette / Epargne brute), est satisfaisante en 2021 puisqu'elle **s'établit à 7,10 ans**

Capacité de désendettement : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

L'augmentation de la capacité de désendettement de la commune fait suite à un recours à l'emprunt d'un montant de 2,5 millions d'euros en 2021. Cependant la commune reste en zone verte et a un niveau de désendettement supérieur à 2018 grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les budgets 2022

➤ Le budget principal :

Le budget Principal Primitif 2022 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à 11 163 000 €.

Le budget primitif 2022 est de :

En Fonctionnement

	Dépenses	7.963.000 €
011	Charges à caractère général	1.725.343 €
012	Charges de Personnel	4.015.500 €
014	Atténuation de produits	4.000 €
65	Autres charges de gestion courante	626 680 €
66	Charges financières	245.477 €
023	Virement à la section d'investissement	606.000 €
042	Opérations Ordres - Amortissements	700.000 €

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, et les animations.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit essentiellement des subventions versées aux associations et les participations.

Les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

Les amortissements et les provisions (chapitre 68) : Cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense

obligatoire, inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement.

En Fonctionnement

	Recettes	7.963.000 €
70	Produits des services	444.000 €
73	Impôts et taxes	5.820.003 €
74	Dotations, subventions et Participations	1.428.997 €
75	Autres produits de gestion courante	80.000 €
013	Atténuation de charges	50.000 €
77	Produits exceptionnels	50.000 €
042	Opérations Ordres - Travaux en régie	90.000 €

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements de travaux.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux, des. Il est proposé de les maintenir au même niveau. Ils n'ont pas augmenté depuis 2011 :

- Taxe foncière (bâti) : 31,73 %
- Taxe foncière (non bâti) : 97,75 %

Les dotations et participations (chapitre 74) : Il s'agit essentiellement de la dotation globale de fonctionnement que l'Etat verse aux collectivités. Elle est divisé en plusieurs parts : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation. Se trouve également dans ce chapitre les attributions de Grand Orb à la commune.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des locations.

Les opérations Ordres - Travaux en régie (042) : il s'agit de la valorisation comptable des travaux réalisés par les agents de la collectivité.

En Investissement

		Dépenses	3.200.000 €
20	Immobilisations incorporelles (études, logiciels.)		92.640 €
204	Subventions d'équipement versées		275.000 €
21	Immobilisations corporelles (acquisitions)		217.160 €
23	Immobilisations en cours (travaux)		802.200 €
16	Remboursement capital des emprunts		723.000 €
040	Opération Ordre – Travaux Régie		90.000 €

		Recettes	3.200.000 €
13	Subventions d'équipement		329.000 €
16	Emprunts et dettes assimilées		1.250.000 €
10	Dotations		315.000 €
021	Virement de la section de fonctionnement		606.000 €
040	Opérations Ordres - Amortissements		700.000 €

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement regroupe :

-En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, matériel informatique...

Parmi les grands projets de 2022, la commune finance le quartier Saint-Louis, les travaux de rénovation énergétique de l'école LW dans le cadre du plan pluriannuel de rénovation des écoles, la nouvelle salle familiale...

-En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Ces subventions sont accordées par nos partenaires : Grand Orb, Département, Région, Etat.

➤ Les budgets eau et assainissement

Les services publics d'eau potable et les services publics d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Un financement par

un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service. Les recettes générées pour l'activité couvrent les dépenses.

- Par conséquent, le budget primitif 2022 du **Service de l'Eau** s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	Dépenses	1 245 300,00€HT
	Recettes	1 245 300,00€HT
Investissement	Dépenses	1 209 902,40€HT
	Recettes	1 209 902,40€HT

- Le budget primitif 2022 du **Service de l'Assainissement** s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement	Dépenses	680 800,00 €HT
	Recettes	680 800,00 €HT
Investissement	Dépenses	769 482,50€HT
	Recettes	769 482,50€HT

Principales opérations d'investissement en matière d'eau et d'assainissement en 2022 :

- Eau + assainissement zone camp esprit/ la bastide
- Réservoir et chambre des vannes des Douzes

➤ **Le budget annexe campotel**

- Le budget annexe 2022 du campotel s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	Dépenses	70 000 €
	Recettes	70 000 €
Investissement	Dépenses	33 860 €
	Recettes	33 860 €

➤ **Le budget HAE : « Hôtel d'Activités Economiques »**

Le budget HAE est un budget qui jusqu'à présent a toujours été équilibré sans subvention du budget principal. Il est composé de plusieurs immeubles de rapport (centre mutualiste, Phoros...) dont les charges (emprunts, amortissements, entretien) et les recettes (loyers) s'équilibrent. Il est donc un outil essentiel du développement économique porté par la municipalité. C'est le budget HAE qui « porte » le Cinéma Jean-Claude Carrière.

Fonctionnement	Dépenses	227 860 €
	Recettes	227 860 €
Investissement	Dépenses	147 000 €
	Recettes	147 000 €